FO DGFIP 49

Syndicat Force ouvrière des Finances Publiques de Maine et Loire.

Angers le 09 mai 2018,

à l'attention de Madame ou Monsieur le Maire, Madame ou Monsieur le Maire délégué, Mesdames et Messieurs les conseillers,

Objet : risque de fermeture du centre des Finances Publiques de XXXXXXXXXX.

Madame ou Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les conseillers,

La section **FO DGFIP** de Maine et Loire vous alerte sur les risques et les conséquences de la fermeture du centre des finances publiques de XXXXXXXX au 31 décembre 2019 ou 2020.

Élus de la nation, vous avez déjà certainement débattu des moyens que vous donne l'État et des conséquences de la baisse des dotations.

Là où la démocratie exigerait le maintien des services publics de proximité pour subvenir aux besoins des élus, des populations, l'administration pour réaliser des économies d'échelles imposés par le gouvernement adapte son réseau à la diminution des effectifs et aux réformes territoriales (Intercommunalité, regroupement de communes...). Direction Générale et locale sont sans cesse à la recherche de suppressions de sites pour ne plus payer de charges, de loyers, ou de personnels.

Cette politique de réduction drastique des budgets a pour conséquence un recul des services publics (hôpitaux, bureaux de poste, écoles, centres des finances publiques, gendarmeries...) au détriment des populations et des élus, notamment en milieu rural.

Soucieux de la bonne gestion des deniers publics, le syndicat **FO DGFiP 49** ne peut cependant pas arrêter sa réflexion aux seuls critères de réduction de la dépense publique imposés aux états par l'Union Européenne pour satisfaire les marchés financiers. Si les services publics ont un coût, la démocratie et l'égalité de traitement des citoyens sur l'ensemble du territoire ont un prix que l'état se doit d'assumer par sa présence et l'exécution de ses missions.

Ainsi, dans le département du Maine-et-Loire, la direction départementale des Finances Publiques envisage de fermer la trésorerie de XXXXXXXX au 1 janvier 2020 ou 2021.

La direction locale a décidé de retirer la mission du recouvrement de l'impôt de toutes les trésoreries rurales et de la transférer soit à Angers, Baugé, Cholet, Saumur où Segré. Elle envisage la répartition de la gestion hospitalière et des EHPAD sur trois lieux : Angers, Cholet et Saumur.

Suite à la réforme territoriale, la direction locale adossera, dans un premier temps, l'ensemble des trésoreries devenues spécialisées aux EPCI avec un ajustement en fonction des tailles de ceux-ci. Une trésorerie pour deux ou trois EPCI de tailles modestes.

Pour parvenir à ses fins et associer les élus à sa démarche, elle met en avant le développement de l'Internet (l'e-administration) pour justifier les restructurations en milieu rural. Or, ce mode de contact à distance n'instaure en aucun cas une égalité d'accès devant les services publics. Les personnes âgées, loin de maîtriser l'outil informatique, les contribuables en situation difficile, de plus en plus nombreux avec les politiques d'austérité subies depuis des années, ainsi que les interdits bancaires seront privés de la convivialité rassurante d'un accueil à un guichet de proximité.

À cela, il faut rajouter que les horaires d'ouverture ont été réduits de plusieurs demi-journées par semaine. Ces réductions d'accès aux centres des finances publiques engendrent, dans ceux encore ouverts, des files d'attente parfois interminables pour les citoyens alors qu'ils ont dû effectuer, pour certains, à leur frais, plusieurs dizaines de kilomètres. De plus, l'accueil en SIP (Service des Impôts des Particuliers) sera réalisé uniquement sur rendez-vous pour les cas jugés opportuns et les contribuables devront se déplacer à leur frais sur les sites d'Angers, Baugé, Cholet, Saumur ou Segré.

Cela ne s'arrête pas qu'aux particuliers, pour exemple, la direction locale a décidé de transférer les SIE (service des impôts des entreprises) de Segré et de Baugé vers Angers et Saumur au 1^{er} janvier 2019.

La réforme en cours a pour finalité la suppression pure et simple des centres des finances publiques par leur transformation en agences comptables. La disparition totale du réseau et du comptable public impliquera, à plus ou moins brève échéance, la certification probable des comptes par des experts comptables.

Enfin, pour avoir l'aval des élus concernés, la direction des Finances Publiques de Maine et Loire pourra éventuellement, en dernier recours, vous proposer la création d'une permanence. Solution qui ne sera que ce pourquoi elle a été créée : être un subterfuge éphémère pour berner élus et administrés avant de disparaître purement et simplement.

Madame, Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les conseillers,

Si les Conseils des élus des collectivités concernées et les organisations syndicales de la direction départementale des finances publiques font cause commune, la trésorerie de XXXXXXXXX avec l'intégralité de ses missions peut être maintenue.

Les élus locaux par leurs initiatives ont amené au retrait de nombreux projets de fermetures.

Persuadé de votre attachement indéfectible à l'égalité d'accès des citoyens aux services publics, au maintien des centres des finances publiques en milieu rural, l'exécutif de la section départementale du syndicat **FO DGFiP** s'adresse à vous.

Il vous demande de faire adopter par votre conseil municipal une délibération exigeant de la Direction Départementale des Finances Publiques de Maine-et-Loire :

- · Le maintien du centre des finances publiques de XXXXXXXXX,
- · L'affectation d'un comptable public sur ce site,
- · Les effectifs nécessaires à l'exercice des missions,
- · le maintien de l'intégralité des missions de ce site.

Seules conditions garantissant la pérennité de ceux-ci.

Ces restructurations participent au recul des principes républicains garantissant l'égalité de traitement des citoyens. Elles ne peuvent répondre ni à vos attentes d'ordonnateurs, ni à celles de vos concitoyens.

Le syndicat **FO DGFiP 49** est à votre entière disposition pour évoquer avec vous cette restructuration.

Veuillez agréer, Madame ou Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les conseillers, l'expression de nos sentiments républicains les meilleurs.

Pour le bureau FO DGFiP49 Christel Lucas Secrétaire départemental

Vous pouvez nous contacter aux adresses suivantes :

- Adresse mail fo.ddfip49@dgfip.finances.gouv.fr
- Syndicat FO DGFIP 49 Cité administrative 15 bis rue Dupetit Thouars 49046 Angers cedex 01